



DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 96.00.572.002.1 DU 2 JUILLET 1996

**Compteur d'énergie électrique
à trois éléments moteurs
SCHLUMBERGER INDUSTRIES
modèle A10 C4**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 28 DECEMBRE 1935 RELATIF A LA VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE L'ARRETE DU 29 DECEMBRE 1954 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A L'APPROBATION DE TYPES DE COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER ELECTRICITE, Etablissement de Poitiers, 147-155, avenue du 8 Mai 1945, 86009 Poitiers.

CARACTERISTIQUES

La présente décision renouvelle la décision d'approbation de modèle n° 86.1.04.713.1.0 du 6 juin 1986 (1) complétée par les décisions n° 89.1.05.713.1 du 7 août 1989 (2) et n° 94.00.572.006.1 du 20 décembre 1994 (3).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter du 6 juin 1996.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, juin 1986, page 471.

(2) Revue de Métrologie, août 1989, page 1056.

(3) Revue de Métrologie, décembre 1994, page 1059.

